



REPUBLICQUE FRANCAISE

COLLECTIVITE DE LA
MARTINIQUE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE SCHOELCHER

Séance du mardi 12 mars 2024

NOMBRES DE MEMBRES				
En exercice	Présents	Votants		
33	23	32		
		Dont procurations		
		09		
VOTES				
Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstentions	N°ayant pas pris part au vote
32	32	00	00	00

Date de la convocation

06/03/2024

Date d'affichage

06/03/2024

Objet de la Délibération

**COHESION SOCIALE ET
ANIMATION DU TERRITOIRE**

11^{ème} Edition de l'OPEN CORSAIR
INTERNATIONAL DE TENNIS 2024 -
Demande d'aide financière

Président de Séance :

Yolène LARGEN-MARINE

Secrétaire de Séance :

Léone VAILLANT épouse
BARDURY

L'an deux mille vingt-quatre et le 12 mars, à 17h22, le Conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Yolène LARGEN-MARINE, 1^{ère} adjointe au Maire.

Etaient présents : Mmes/M. Yolène LARGEN-MARINE, Maurice JOSEPH-MONROSE, Marie GARON, Nicole DUFEAL, Pierre MIDLTON (à partir de 17h35), Christine ALIKER, Léone VAILLANT épouse BARDURY, Josiane NAPOLY-PUJAR, Emile GONIER, Arlette BRAVO-PRUDENT, Jean-Pierre LUGIERY, Eric JULTAT (à partir de 18h05), Jean-Luc MAVILLE, Corinne Brigitte PLANTIN, Vanessa BAPTE (à partir de 17h51), Patrice CHARLEBOIS, Noham BODARD, Daniel CHOMET, Karine BAUDIN, Franck SAINTE-ROSE-ROSEMOND, Christophe AGELAN, Jean-Philippe JEAN-BOLO, Marie-Josée BRIVAL (à compter de son installation à 17h36).

Absents excusés : M/Mmes Luc CLEMENTE, Christophe GABUT, Raphaël BORDELAIS, Christiane ROY-BELLEPLAINE épouse CLEMENTE, Marie-Claude RAQUIL, William PAULIN, Laurie ABAUL, Orietta MARTOT, Jocelyne SABINE.

Procurations : M/Mmes Luc CLEMENTE, Christophe GABUT, Raphaël BORDELAIS, Christiane ROY-BELLEPLAINE épouse CLEMENTE, Marie-Claude RAQUIL, William PAULIN, Laurie ABAUL, Orietta MARTOT, Jocelyne SABINE ont respectivement donné procuration à Yolène LARGEN-MARINE, Emile GONIER, Maurice JOSEPH-MONROSE, Marie GARON, Josiane NAPOLY-PUJAR, Christine ALIKER, Patrice CHARLEBOIS, Nicole DUFEAL, Daniel CHOMET.

Absent : M. Georges HARPON.

**11^{ème} ÉDITION DE L'OPEN CORSAIR INTERNATIONAL DE TENNIS 2024 -
DEMANDE D'AIDE FINANCIERE**

Le Conseil municipal,

- Vu le Code général des collectivités territoriales ;
- Vu l'avis favorable de la Commission « Cohésion Sociale et Animation du Territoire », en date du 08 février 2024 ;
- Vu l'avis favorable de la Commission « Finances et Optimisation des ressources », en date du 22 février 2024 ;
- Vu l'avis favorable du Bureau municipal du 27 février 2024 ;

- Vu le rapport de présentation transmis aux Conseillers municipaux ;
- Considérant que l'accompagnement des associations est un des axes prioritaires de la politique sportive de la Ville de Schœlcher ;
- Considérant l'engagement de la commune
 - dans une dynamique de développement, de promotion et de valorisation des évènements sportifs sur son territoire ;
- Considérant que le Country Club de Schœlcher organise la 11^{ème} édition de son Open Corsair International de Tennis, du 26 février au 23 mars 2024. Il s'agit d'un évènement reconnu au niveau international comme tournoi de référence sur le circuit tennistique ;
- Considérant qu'à cette occasion, le Country Club propose une matinée d'accueil de scolaires de la Ville (classes de CM2) dans le cadre de son volet pédagogique, dont l'objectif est à l'origine, de sensibiliser les jeunes collégiens et lycéens au monde du sport professionnel (échanges, partages d'expérience...);
- Considérant que le budget global prévisionnel de la manifestation s'élève à quatre-vingt-treize mille euros (93 000€), le Country Club sollicitant une participation financière de la Ville à hauteur de trois mille euros (3 000€) ;
- Considérant que la commune met à disposition du matériel logistique tel que chapiteaux, chaises, barrières Vauban, podium et porte également sa contribution à la réalisation d'une communication autour de l'évènement ;

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

ARTICLE 1^{er} :

- **D'accorder une aide financière au Country Club de Schœlcher pour l'organisation de la 11^{ème} édition de l'Open Corsair International de Tennis, à hauteur de trois mille euros (3 000€).**

Pour extrait certifié conforme,
Schœlcher, le

02 AVR 2024

Le Secrétaire de séance

Léone VAILLANT épouse BARDURY



Le Maire,

**Par délégation du Maire
La 1^{ère} Adjointe
Yolène LARGEN MARINE**



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication, soit par recours gracieux auprès de la commune de Schœlcher, à l'adresse suivante : Monsieur le Maire de Schœlcher, Mairie de Schœlcher, 3 rue Fessenheim, 97233 Schœlcher – Martinique ; ou par la voie contentieuse, par écrit, contenant l'exposé des faits et les arguments juridiques précis, devant le tribunal administratif de la Martinique, par courrier postal au 12 rue du Citronnier - Plateau Fofu - CS 17103 - 97271 Schœlcher Cedex ou par voie électronique via le site internet sécurisé : <https://citoyens.telerecours.fr>.